

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 1

EDITO: après le séisme, le tsunami ...la (con) fusion du beurk ???

Dans notre édition n° 17 du 15 mars 2011, nous faisons allusions aux malheureuses catastrophes naturelles qui touchaient le Japon en parallèle aux évènements incessants qui secouaient l'oni ... Comme pour l'archipel nippon, l'oni continue plus que jamais à trembler et les répliques des opposants internes à la présidente Leboeuf se ressentent tous les jours ... Des contributions régionales et/ou départementales aux révélations sulfureuses et autres pamphlets assassins relayés - par une presse professionnelle infirmière parfois très complaisante à l'égard de l'oni - rien ne nous aura été épargné ces 3 dernières semaines et il semble bien que cela continue ...

RESILIENCE ne tombera pas dans le piège grossier qui consiste à nous faire écho des reproches personnels et ciblés à l'encontre de la présidente Leboeuf, la justice du peuple est là pour cela, encore faut-il, le cas échéant, que les ordinaux soient assez «couillus» pour déposer une plainte, tant il est vrai que - comme pour certains autres ordres médicaux ou paramédicaux - on lave le linge sale mafieux en famille ...

Néanmoins, deux dates ordinales importantes arrivent à échéance et c'est donc le lundi 28 mars et le mardi 29 mars que les ordinaux sont réunis en conclave pour, dans le secret, nous élire un nouveau messie ou conserver le même ...

Quelque soit la couleur de la fumée, qui comme au Vatican annonce l'élection du nouveau taulier, nous rejetons par avance tout nouveau business plan ordinal qui consisterait à nous la faire à l'envers, en modulant la cotisation annuelle pour mieux la ré augmenter par la suite ... sachant que dans tous les cas de figure, ce sont les IDEL qui seront appelées à mettre très lourdement la main au porte monnaie !

Avec ou sans cotisation, l'ordre infirmier c'est NON !

Notre devise, maintenant installée, ne changera jamais et c'est encore et toujours l'abrogation des ordres que nous réclamons. **Jamais, nous ne verserons un euro**, y compris et encore moins sous la contrainte et/ou l'intimidation des décrets tant attendus par l'oni et que - jusqu'ici - les Gouvernements ont sagement laissé au placard.

La gronde et la colère infirmière couvent depuis des mois, une seule étincelle et c'est toute la Santé qui flambe et qui n'en peut plus des misères qui nous sont faites depuis deux ans, en matière de retraite, de lmd, d'ordre infirmier ... et des **conditions de travail qui sont pires chaque jour alors que le médiateur de la République reconnaît «un burnt out frappant chez les hospitaliers»** ...

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 2

demandez le programme :

Journée nationale des Présidents des conseils départementaux et régionaux de l'Ordre - 28 mars 2011

10 h 00 - 10 h 30 : Introduction de la journée - Dominique LE BOEUF, Présidente du Conseil national de l'Ordre des infirmiers

10 h 30 - 12 h 30 : Le projet de budget prévisionnel et les montants de la cotisation 2011-2012 : présentation et échanges - Christophe BODIN, Trésorier du Conseil national de l'Ordre des infirmiers

12 h 30 - 14 h 00 - Déjeuner sur place

14 h 00 - 16 h 00 : Point sur la préparation des élections en vue du renouvellement par moitié des CDOI - Dominique LE BOEUF

16 h 00 - 17 h 00 : Le développement du Dossier médical personnel - Jean Yves ROBIN Directeur de l'ASIP Santé

17 h 00 - Clôture de la journée - Dominique LE BOEUF

de 10 à 10h30 ça risque fort de chauffer ... en effet c'est le seul moment de la journée où les «forts en gueule» pourront interpeller la présidente ... y compris et surtout sur les sujets qui fâchent beaucoup ... et ça laisse pas beaucoup de temps ... de 10h30 à 12h30 là aussi ça va péter car une fois de plus, les présidents qui se plaignaient de ne pas avoir mot à dire se retrouvent devant le fait accompli ... certains envoyant encore leurs contributions seulement maintenant ... je pense notamment au président du CROI Alsace qui pourrait poser la question du pourquoi la direction nationale de l'oni lui refuse t-elle depuis presque deux ans une subvention pour aménager les locaux alsaciens, refus qui obligent le président à demander des subventions aux conseils départementaux et régionaux ...

enfin, les déplacements, hébergements, repas de tout ce beau monde va encore coûter bonbon et aggraver un peu plus le déficit mais il est vrai qu'on est plus à un ou deux millions près ...

la newsletter sera visible/lisible sur le site **RESILIENCE** dans la rubrique «spéciale newsletter du 26 mars 2011», à condition de disposer – gratuitement – d'un pseudo

www.syndico.exprimetoi.net

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 3

demandez le programme : suite

Journée nationale des Présidents des conseils départementaux et régionaux de l'Ordre - 28 mars 2011 - suite.

de 14 à 16h, le sujet des prochaines élections prévues en mai 2011 et repoussées (?) d'après la chargée de com' en fin d'année 2011 et le sujet de trop ... des élections ça coûte très cher et pour l'instant, l'oni n'a plus un euro en caisse ... et doit commencer à rembourser en avril - mai les facilités de crédit qui lui étaient accordées jusqu'ici par la BRED/Banque Populaire ... pour mémoire, les kinés ont leurs élections le 31 mars 2011 et en sont encore à recruter des candidats ... enfin, le report des élections ordinaires infirmières n'est peut être pas dénué d'arrière pensées, car il permet en outre à la présidente Leboeuf de ne pas avoir à quémander le décret ministériel nécessaire au fait que les ordinaires infirmiers n'ont pas encore assez d'ancienneté pour pouvoir être renouvelés ...

de 16 à 17h, là aussi le sujet du dossier médical personnel abordera inévitablement l'entrée de l'oni dans la gestion active du RPPS puisque c'est cette «ASIP santé» qui organise le RPPS au niveau national ... et dont dépend le GIP CPS qui délivre les cartes professionnelles aux infirmiers pour l'accès informatisé au dossier des patients ... les IDEL connaissent bien ce sujet ...

de 12h30 à 14h déjeuner sur place : pour info le montant des repas remboursés ou pris en charge dans le projet de budget 2011/2012 qui sera dévoilé le mardi 29 lors du CNOI est de : 39 890 euros ... les frais de déplacements sont de 423 801 euros ... les frais de transport de 54 241 euros ...

**comme nous le constatons donc, tout est beau dans le meilleur
des mondes ordinaires et on continue à faire comme si de rien
n'était, avec ou sans argent ...**

la rebellion s'organise ...

Position du C R O I - Rhône Alpes

Vu l'état d'urgence budgétaire exposé dans la lettre adressée par la présidente du CNOI le 3 mars 2011 au Ministre de la Santé Xavier Bertrand,
Vu le compte rendu de la réunion du 16 mars 2011 de Dominique Leboeuf avec le groupe d'études des professions de santé, et les différentes hypothèses de cotisation envisagées,

En vue :

- de la réunion des présidents des CDOI et CROI le 28 mars prochain
- et du conseil National le 29 mars prochain, ayant à l'ordre du jour le vote du budget et du montant de la cotisation pour l'exercice 2011-2012

Les conseillers du CROIRA souhaitent

1. Le maintien et le soutien de notre gouvernance,
2. L'adoption d'une cotisation différenciée pour les salariés et les libéraux avec une cotisation de 50 euros pour les salariés : hypothèse C, page 5 document « préparation du budget de l'ordre pour l'exercice mai 2011 – avril 2012,
3. Une diminution de la masse salariale par une mutualisation des postes d'assistantes entre CDOI et CROI installés sur un même site, voire mutualisation des postes d'assistantes entre CDOI dans un autre département. Pas de renouvellement des CDD. Réfléchir à la possibilité du chômage économique partiel dans l'attente du retour à l'équilibre économique
4. Le maintien des indemnités des libéraux et des présidents,
5. Le maintien du niveau départemental de l'Ordre des Infirmiers,
6. La constitution d'une commission communication nationale afin d'aider les CDOI et CROI à améliorer leur stratégie de communication auprès des directeurs d'établissements, des instituts de formation, des politiques,
7. En contre partie des mesures adoptées par le COI (réduction du budget et cotisation minorée pour les salariés), que celui-ci demande au ministère la parution immédiate :
 - a. du décret sur notre code de déontologie
 - b. du décret sur l'inscription automatique
 - c. d'une circulaire rappelant aux employeurs et aux directeurs d'institut de formation l'inscription obligatoire au tableau pour les infirmiers et l'encadrement infirmier

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 5

les mutins montent au créneau ...

Paris, le 21 mars 2011

Madame la Présidente,

L'Ordre Infirmier existe depuis bientôt trois ans.

Il se veut la représentation institutionnelle de tous les infirmiers de France et doit permettre d'endiguer des décennies d'absence d'écoute et de tutorat imposé.

Sa mise en place a été difficile, un lourd défi que nous avons relevé avec enthousiasme et réussite, mais que les tutelles et certains groupuscules opposant ont activement freiné.

Aujourd'hui, Le **manque cinglant d'inscrits** aggravé d'un faible taux de cotisants ne nous permet plus d'assurer financièrement l'avenir de l'Ordre, et nos relations avec un Ministère appliquant certes singulièrement l'application de la loi du 21/12/2006 sont dans une **impasse**.

Asphyxiés financièrement, freinés par le Ministère, et peinant à convaincre nos confrères, le mode de **gouvernance de l'Ordre** n'apparaît donc **plus** aujourd'hui **adapté** à la **grave situation** dans laquelle se trouve notre jeune institution.

Si votre volonté d'afficher un discours optimiste et ambitieux dès la mise en place du Conseil National était légitime, les récents communiqués de presse et vos prises de **positions radicales** n'ont pas rassemblé la profession ni rétabli le dialogue. Tel est le dur constat auquel nous faisons face aujourd'hui et que nous souhaitons faire évoluer. Comment ?

Par une approche plus pédagogique, par une **écoute attentive** des revendications de nos pairs, et par une communication plus visible et **consensuelle**. Nous demandons solennellement une proposition de budget détaillée sur la base d'une **cotisation suffisamment réduite** pour rétablir le dialogue avec les infirmiers et le Ministère. Cette demande ne saura trouver sa substance que si un **changement significatif de communication** est employé en parallèle.

Votre engagement à installer l'Ordre Infirmier dans le paysage institutionnel a toujours été intense, aussi nous savons que ces requêtes destinées à sauvegarder la seule institution représentant l'indépendance de la profession sauront aboutir, quelles qu'en soient les conséquences ou enjeux.

Signataires :

Grégory Vignier, Carmen Blasco, Martine Etienne, Michèle Flament, Monique Bonafous, Sylvie Lac, Armand Desvigne, Marie-Ange Boraso, Laurence Langely, Eric Coculet, Jean-Yves Gentilhomme, Emmanuel Boularand, Jean-Claude Roualin, Jean Alix Sick Tov, Olivier Drigny, Thierry Amouroux, Didier Borniche, Karim Mameri, Christophe Bouchet, Maryline Pecnard

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 6

note préparation du budget mai 2011 – avril 2012 : extraits

L'Ordre des infirmiers prépare actuellement son troisième budget annuel, couvrant l'exercice mai 2011-avril 2012. Son Conseil national doit arrêter ce budget le 29 mars prochain. La présente note vise à résumer le contexte de cette préparation, les conditions de principe d'une solution et les hypothèses et simulations chiffrées sur la base desquelles le CNOI devra délibérer pour assurer durablement l'équilibre de gestion de l'institution.

I. – LE CONTEXTE

Comme tous les Ordres professionnels, l'ONI est financé uniquement par les cotisations que doivent acquitter tous ses membres. Leur produit doit couvrir ses frais de fonctionnement et d'investissement pour la mise en oeuvre des missions que lui a confiées la loi, ainsi que les frais financiers de l'emprunt qu'il a dû contracter auprès de la BRED pour deux ans, en mai 2009, dans l'attente des rentrées de ces cotisations.

Devant cette situation, nous avons pris au fur et à mesure les décisions de restriction des dépenses qui s'imposaient : loin d'exécuter intégralement les budgets que nous avons adoptés, nous n'avons engagé durant ces deux exercices initiaux que, respectivement, 5,05 M€ et 11,6 M€.

Néanmoins, l'ONI enregistre actuellement un déficit cumulé de 8 M€. Ce déficit s'alourdit en moyenne de 600 000 € par mois.

Dans ces conditions, l'Ordre se trouve aujourd'hui dans une situation financière critique. **Le crédit que lui avait consenti la BRED pour deux ans arrive à échéance à la fin d'avril prochain et ne sera pas renouvelé dans la situation actuelle.** Une banque ne peut en effet continuer de soutenir une institution même chargée de service public, agissant strictement en conformité avec la loi et gérée de façon très rigoureuse, comme c'est le cas de l'ONI si cette institution n'a pas ses moyens normaux de fonctionner et si elle ne voit pas sa légitimité confirmée par les deux décrets d'application que le législateur a prévus :

- le code de déontologie, adopté par le CNOI en février 2010 ;
- le décret permettant d'automatiser l'inscription des salariés au tableau.

Si le crédit souscrit, consommé à hauteur de 10 M€, n'est pas renouvelé par la BRED dans les toutes prochaines semaines, l'Ordre se trouvera en situation de cessation de paiements, avec toutes les conséquences matérielles, humaines et morales qui en découleraient pour lui-même, ses 140 salariés, les infirmiers et l'Etat.

II.- LES CONDITION DE PRINCIPE D'UNE SOLUTION

Le redressement ne peut venir que d'une augmentation rapide et massive des inscriptions au tableau, accompagnée du paiement effectif des cotisations correspondantes par les infirmiers inscrits, anciens et nouveaux. Mais à son tour, cette augmentation ne peut être attendue que **d'un changement de perception de l'Ordre par les infirmiers**. Ceux-ci doivent pouvoir le considérer comme un soutien et une valeur ajoutée (ce que le bilan ci-joint de ses actions montre amplement) et non pas comme une charge financière injustifiée (selon l'idée malheureusement accréditée depuis deux ans).

Pour l'ONI, le montant de la cotisation n'a jamais été une question irrationnelle, ni un sujet tabou. Il l'a déjà montré en la modulant à trois niveaux (75 euros, 37,50 euros et 150 euros) aussitôt que la loi HPST le lui a permis. En revanche, il a deux obligations à respecter :

- **une obligation morale** : étant chargé par la loi de « *défendre l'indépendance de la profession* », il doit lui-même préserver son indépendance
- **une obligation de gestion saine** : il doit financer les moyens minima de ses missions.

Sur ce second point, les choses ont malheureusement été mal engagées dès la discussion de la proposition qui allait aboutir à la loi du 21 décembre 2006 au Parlement. La députée qui rapportait cette proposition a en effet indiqué verbalement qu'une cotisation annuelle de 10 € « *permettrait déjà à l'Ordre, avec cinq millions d'euros, de "voir venir"* » et le Ministre a prononcé les mots de « *cotisation évidemment symbolique* ». C'est avec ce handicap initial inattendu que l'Ordre doit faire face à ses missions, notamment de service public et de sécurité sanitaire, et à la réalité de leurs coûts.

En pratique, **il s'agit de définir les montants de cotisations qui, s'ils étaient acquittés par l'ensemble des infirmiers non militaires, permettraient de financer ces charges et de commencer à rembourser la dette**. Cette dernière n'est en effet rien d'autre que des arriérés de dépenses incompressibles, non encore acquittées par les infirmiers qui auraient dû, à travers leur cotisation, les avoir déjà prises en charge. Elle doit être résorbée dans un délai raisonnable.

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 8

note préparation du budget mai 2011 – avril 2012 : extraits - (suite)

III.- Hypothèses et simulations - 1) Les effectifs de cotisants :

Selon le répertoire ADELI, il y avait, au 1er janvier 2010, 515 000 infirmiers exerçant en dehors des Armées, dont 439 000 salariés et 77 000 libéraux. Mais ces chiffres sont sans aucun doute surévalués, car souvent les infirmiers, du moins parmi les salariés, ne se font pas radier lorsqu'ils quittent ou modifient leur exercice. Ce sera justement l'un des apports de l'Ordre de produire pour l'Etat, dans le RPPS, un recensement plus rigoureux, appuyé... sur l'appel annuel de cotisation, qui permettra de connaître ces arrêts ou modifications d'exercice. On peut tabler plus raisonnablement sur un effectif d'environ 400 000 infirmiers qui pourraient être inscrits et cotiser d'ici la fin de l'exercice à venir, en avril 2012, dont :

- 256 500 salariés des secteurs public et privé ;
- 77 000 libéraux ;
- 66 000 « jeunes diplômés » (33 000 diplômés en 2010/2011 et 33 000 diplômés en 2011/2012) et 500 inscrits bénévoles, ces deux dernières catégories devant actuellement verser une cotisation réduite ;
- un nombre de sociétés d'exercice (SEL ou SCP) qui ne peut encore être évalué, mais qui restera faible par rapport aux effectifs ci-dessus.

A partir de ces charges incompressibles, plusieurs simulations ont été réalisées. Elles indiquent, dans le tableau ci-après, le résultat comptable théorique à attendre de 400 000 cotisations réparties entre les trois catégories principales de cotisants précitées, avec les différents montants possibles qui y sont indiqués.

la newsletter sera visible/lisible sur le site **RESILIENCE** dans la rubrique «spéciale newsletter du 26 mars 2011» à condition de disposer d'un pseudo et c'est gratuit ...

comme nous le constatons, une fois encore, une fois de trop, c'est pas la faute à l'oni si les infirmiers ne s'inscrivent pas, c'est la faute au ministre, à ADELI et à la terre entière ...

www.syndico.exprimetoi.net

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 9

note préparation du budget mai 2011 – avril 2012 : extraits – (suite et fin)

Economies proposées par rapport à l'avant-projet du 14 février 2011

Charges de personnel :

Les charges de personnel initialement budgétées à 7 748 K€ ont été révisées à 5 404 K€ hors frais de mutuelle, soit une économie de -2 344 K€

SERVICES COMMUNS :

- Recrutement d'un technicien informaticien en novembre 2011 au lieu de mai, soit -23K€

- Fusion entre les postes de direction générale et direction métiers avec redéfinition des missions, soit une économie de -152 K€ ;

- gel des recrutements sur les 8 postes suivants, entraînant une économie de -410 K€ :

- o 2 chargés d'études métiers ;
- o 1 gestionnaire administratif pour la paie et 1 deuxième assistant comptable
- o 1 assistant de direction juridique et 2 juristes juniors ;
- o 1 chargé de communication junior.

Il est prévu une augmentation générale des salaires égale à la progression de l'indice INSEE des prix à la consommation.

Autres charges fixes :

Dans l'avant-projet, les charges fixes hors frais de personnel s'élevaient à 12 450 K€. La version de ce jour réduit ces charges à 10 740 K€, soit une économie de -1 710 K€.

b) Frais de déplacements, de repas et de réception :

Réduction de ces frais de moitié par rapport aux demandes des CDOI et CROI, soit – 364 K€ ;

Pas de réunion nationale des assistants en 2011-2012, soit – 22 K€ ;

e) les crédits pour les indemnités des conseillers, tels qu'évalués par les CDOI (727 K€) et CROI (231 K€) ;

f) les indemnités de responsabilité de présidents de CDOI et CROI soit (358 K€) ;

g) la décision d'adhérer au CII sera suspendue. Economie : 1,8 € par infirmier inscrit au cours de l'exercice précédent, soit - 360 K€ ;

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 10

Conseil national de l'Ordre des infirmiers Session du 29 mars 2011 -Ordre du jour

1. Questions appelant une décision du Conseil national

1.1. Approbation de la délibération du Conseil national du 7 décembre 2010 (Doc. CNOI-1).

1.2. Budget prévisionnel 2011-2012 de l'Ordre et montants de la cotisation (Doc. CNOI -2).

1.3. Examen d'un recours en appel contre une décision du CROI de la région Centre refusant une inscription au tableau de l'Ordre (Doc. CNOI-3).

1.4. Examen d'un recours en appel contre une décision du Conseil interrégional PACA-Corse refusant une inscription au tableau de l'Ordre (doc. CNOI-4).

1.5. Traitement des demandes d'infirmiers souhaitant exercer à l'étranger (Doc. CNOI -5).

1.6. Observatoire des violences à l'encontre d'infirmiers : modalités de collecte de données (Doc. CNOI -6).

1.7. Projet de position du CNOI concernant les pratiques infirmières avancées (Doc

1.8. Déclaration de démission de conseillers ordinaires en application de l'article L. 4125-3 du code de la santé publique.

2. Sujets à évoquer pour l'information du Conseil national

2.1. Point sur la préparation des élections en vue du renouvellement par moitié des CDOI (Doc. CNOI-8).

2.2. Proposition de modification de l'article L. 1110-4 du code de la santé publique (Doc. CNOI- 9).

2.3. Protocole d'accord relatif à la sécurité des professionnels de santé entre l'Etat et les Ordres professionnels, signé le 16 mars 2011 (Doc. CNOI -10).

2.4. Avis rendu au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales sur les services à proposer dans le cadre de la "plateforme régionale d'appui aux professionnels de santé" (PAPS) (Doc. CNOI- 11).

2.5. Modalités de publication des listes départementales d'infirmiers issues du tableau de l'Ordre. (Doc CNOI -12)

2.6. Affaires européennes :

- avis rendu à la Direction générale marché intérieur et services de la Commission européenne en vue de la révision de la Directive 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles (Doc CNOI -13) ;

- réunion du Réseau européen des autorités compétentes pour les infirmiers, organisée par l'Ordre britannique (Nursing & Midwifery Council) pour le compte de la Commission européenne, qui se tiendra au siège du CNOI le 8 avril 2011. (Doc CNOI -14)

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 11

Conseil national de l'Ordre des infirmiers

Session du 29 mars 2011 -Ordre du jour - suite

2.7. Travaux en cours pour la mise en oeuvre de l'arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles France-Québec : conception du programme du stage d'adaptation et accueil des migrants (Doc. CNOI - 15).

2.8. Avis rendu sur le mémoire du SIDIIEF « *Enjeux de l'accès et du positionnement de la formation universitaire de 1er, 2ème et 3ème cycles pour les infirmières et infirmiers de la francophonie* » (Doc. CNOI - 16).

2.9. Préparation de la prochaine Journée internationale des infirmières, prévue le 12 mai 2011 (Doc. CNOI -17).

2.10. Infirmiers inscrits au tableau de l'Ordre au 28 mars 2011.(Doc CNOI -18)

2.11. Effectifs des salariés de l'Ordre et recrutements en cours. (Doc CNOI-19)

2.12. Point sur le site Internet de l'Ordre. (Doc CNOI -20)

3. Questions diverses

le constat de RESILIENCE

Comme nous pouvons ainsi le constater et/ou le déplorer, les préoccupations ordinaires sont « très proches » des préoccupations quotidiennes visant à améliorer – ou du moins à essayer – les conditions de l'exercice infirmier en France ...

S'il est clair que les syndicats ont des prérogatives en matière de revendications salariales et/ou statutaires notamment, l'oni n'est en rien concerné par la LMD, le nouveau programme préférant donner sa bénédiction au fameux rapport Hénart ou comme dernièrement installé sur son site @ : interroger les professionnels sur la prise en charge des personnes âgées ... « du lourd, du très lourd »

A plusieurs reprises, l'oni - dans ses écrits - revendique un bilan plus qu'honorable et notamment un code de déontologie qui est une honte pour la profession infirmière, code de déontologie que plusieurs infirmiers, de terrain, membres de RESILIENCE se sont «amusés» à décortiquer en plein mois d'août 2010 pour en ressortir/ressentir un malaise qui n'était en rien du au soleil brûlant de l'été ...

Sur la prochaine et dernière page de cette longue newsletter spécialement dédiée au CNOI des 28 et 29 mars 2011 vous trouverez des chiffres encore plus croustillants, extrait de la doc oni ...

www.syndico.exprimetoi.net

RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

SPECIALE NEWSLETTER du 26 mars 2011 – page 12

la newsletter sera visible/lisible sur le site RESILIENCE dans la rubrique «spéciale newsletter du 26 mars 2011» à condition de disposer d'un pseudo et c'est gratuit ...

quelques chiffres budget 2011/2012 en vrac :

locations immobilières: 1 748 916 euros – maintenances: 511 177 euros – prestations de services: 1 106 357 euros – frais de déplacements des élus: 423 801 euros – taxes sur les salaires: 211 951 euros – téléphones portables: 51 162 euros – affranchissement: 1 396 507 euros – salaires: 3 332 516 euros – charges sociales: 1 621 672 euros – mise à disposition ou indemnités de responsabilité du président: 68 000 euros – frais de cartes et caducées: 800 000 euros – impression et routage journal de l'ordre: 996 000 euros – impression du code de déontologie: 600 000 euros – conception journal de l'ordre: 110 000 euros – frais de courrier (2 lettres) pour les élections: 400 000 euros – indemnités des élus: 1 345 500 euros – frais de réception: 57 482 euros – internet (sfr): 482 809 euros – intérêts bancaires: 618 240 euros – taxes foncières: 100 768 euros – autres taxes salaires: 70 650 euros – cotisations diverses (CII – Europe): 443 000 euros – téléphone: 57 361 euros – services bancaires: 23 925 euros – repas: 39 890 euros – transports de matériels: 54 241 euros – annonces et insertions dans la presse: 141 613 euros – catalogues et imprimés: 3 231 781 euros – honoraires: 676 303 euros – assurances: 77 489 euros – documentation/abonnements: 66 549 euros – personnels intérimaires: 31 328 euros – entretien et réparation des bâtiments: 30 657 euros – charges locatives: 210 940 euros – autres fournitures: 98 351 euros – crédit bail mobilier: 128 520 euros – fournitures de bureau: 289 525 euros – eau/énergie: 142 527 euros – géronto expo: annulé – dotation aux amortissements: 464 313 euros – la dette fluctue de 8 à 10 millions selon l'appellation du moment: crédit consommé ou déficit cumulé (page 6)

prochaine Newsletter le 01 avril 2011

www.syndico.exprimetoi.net